

# Domaine Public 916

# DP

J.A. 1000 Lausanne 1 25 août 1988

Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

## Le rêve du citoyen

L'autre nuit, j'ai fait un rêve. Dans mon courrier, je trouvais une enveloppe qui attira mon attention; au coin, en bas à gauche, figurait en caractères discrets le nom de l'expéditeur: *Le Président de la Confédération*. J'ouvre et, nouvelle surprise, je trouve un chèque de 300 francs. Dans une lettre d'accompagnement, M. Stich m'explique son geste:

«J'ai tenté ces derniers mois, en ma qualité de chef du Département fédéral des finances, de trouver une solution acceptable concernant les 2 milliards de francs de revenus non utilisés provenant des droits de douane sur les carburants. Mais comme d'habitude, le Parlement, les cantons, les partis bourgeois et la majorité de mes collègues ont refusé toutes mes propositions. C'est pourquoi, dans cette situation difficile, où personne ne veut de cet argent, mais où tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas à la Confédération de le garder, je me permets de solliciter votre coopération. Car si les politiciens ne sont pas capables de se mettre d'accord sur vos besoins, vous êtes les mieux placés pour les connaître. J'ai donc décidé de distribuer les 2 milliards de manière égalitaire à chaque habitant du pays. Ainsi, ceux d'entre vous qui, ces dernières années, ont beaucoup roulé, vont profiter d'une petite décharge sur leur facture d'essence, toujours très lourde; aux automobilistes consommateurs moyens, je rends ce que la Confédération a pris de trop; et à ceux qui roulent peu ou qui n'utilisent pas de voiture, je fais un cadeau qui n'en est, en réalité, pas un: la contre-valeur de ce chèque ne représente que les coûts sociaux et écologiques que ce dernier groupe n'a pas engendrés. Si les résultats de cette première action sont encourageants, elle sera répétée. Je vous remercie de votre collaboration.»

Et c'était signé: Otto Stich.

En me grattant les yeux, j'imaginai déjà les titres triomphants du *Blick* parlant du bon «Landesvater» Otto. Puis, complètement réveillé, je me rendis compte que le héros de mon

rêve, en réinventant et en appliquant l'Eco-bonus, avait répondu à plusieurs problèmes qui me préoccupent.

L'Eco-bonus (DP en a souvent parlé) est une des propositions visant à résoudre les problèmes écologiques par la régulation économique: on augmente le prix des biens qui ne couvrent pas leurs coûts écologiques ou sociaux. Le prix plus élevé est censé avoir deux effets: couvrir les coûts sociaux, selon le principe du pollueur-payeur, et orienter la consommation vers des marchandises moins nuisibles.

Mais comment introduire un instrument de régulation révolutionnaire par rapport à la fiscalité traditionnelle? Et comment réunir une majorité politique autour de l'augmentation du prix d'un produit aussi essentiel que l'essence?

Le système de l'Eco-bonus, tel que rêvé, résout le problème de l'intégration à un système fiscal figé, car il repose justement sur le système actuel d'imposition de l'essence. De plus, on profite des réserves dont on dispose déjà pour lancer un nouveau mécanisme.

Quant à faire accepter l'augmentation de prix, les économistes qui défendent l'intégration des coûts sociaux nous décrivent le citoyen comme un «homo economicus», donc égoïste. Il votera contre toute augmentation de prix qui diminue la contre-valeur de son revenu. Comme il semble illusoire de changer cette attitude, reste à donner au projet des conditions susceptibles de satisfaire les besoins collectifs. Nous en avons l'illustration: après une première diistribution, beaucoup de gens vont faire leur calcul. «Si M. Stich augmente le prix de l'essence d'un franc, chaque membre de notre ménage recevrait un chèque de 600 francs au lieu de 300 l'année prochaine. Et comme nous roulons beaucoup moins que nos voisins, cela sera une bonne affaire.» Comme d'ailleurs pour M. Stich.

WL

# Le prix des embouteillages

**(fb) Les collectivités publiques participent au financement des entreprises de transport public, faute de quoi celles-ci devraient pratiquer des tarifs prohibitifs qui feraient fuir la clientèle, ce qui ne répondrait nullement à l'objectif poursuivi d'accroître la part des transports publics sur le marché des déplacements. De plus, à cause des coûts externes non couverts par le trafic privé, les frais pour la collectivité augmenteraient. Cercle vicieux. Comment le transformer en cercle vertueux?**

Ces contributions sont de différentes natures. Certaines sont liées aux abonnements: X francs par abonnement vert vendu, par exemple. D'autres correspondent à une évaluation de l'intérêt public dans le cadre d'un contrat de prestations. Certaines villes prévoient simplement l'affectation d'un pourcentage des impôts (5% à Schaffhouse, par exemple) tandis que d'autres créent

l'obligation pour la collectivité de couvrir l'excédent de charges des transports publics.

Il est une nouvelle forme de contribution des pouvoirs publics qui, pour n'être qu'une étiquette s'appliquant à une partie des subventions existantes, introduit une corrélation intéressante entre son montant et l'efficacité des transports publics: la contribution pour inconvénient de trafic. Celle-ci représente le coût, pour l'entreprise de transport, des ralentissements de toute sorte qu'elle rencontre dans l'exercice de son activité en raison de l'interférence du trafic individuel, des embouteillages, des arrêts aux feux, etc. Chaque ligne a, en effet, une vitesse commerciale (rapport entre la longueur de la ligne et la durée du trajet d'un terminus à l'autre, y compris les arrêts) idéale et une vitesse commerciale réelle. La différence entre les deux représente un nombre accru de véhicules et de conducteurs qu'il est nécessaire d'engager pour assurer le

même intervalle de cadence entre les véhicules.

L'entreprise n'a aucune influence sur cette possibilité de rationalisation de son exploitation: seul le bon vouloir des pouvoirs publics peut lui permettre de transporter autant de passagers (voire davantage, attirés par une vitesse commerciale accrue et une régularité plus grande) à moindre coût en restaurant des voies réservées, des sites propres, des feux donnant systématiquement le vert aux transports publics. Il est donc juste que les collectivités non seulement supportent, mais surtout connaissent le coût des mesures qu'elles n'ont pas (encore?) prises. Le cercle vertueux est là: la contribution pour inconvénient de trafic est une dépense qui peut être réduite en améliorant les conditions de circulation des transports publics. A Zurich, cela représente quelque 11 millions de francs; à Bâle, 1,5 millions de francs; à Genève, où cette notion figure pour la première fois dans le budget 1989, 7 millions de francs. ■

## LIBRAIRIES DU PRESENT

# Le métier du livre

**(fg) Chacun a pu feuilleter avant les Fêtes un de ces bulletins promotionnels de grandes librairies ou d'éditeurs: pleines pages de courtes notices anonymes sur les dernières parutions, les livres pour les éternels.**

Dès son premier numéro, le bulletin publié par les Librairies du Présent, association regroupant une quinzaine de libraires romands, a marqué son originalité: les livres sont choisis et commentés personnellement par les différents libraires, qui font part ainsi de leurs coups de cœur.

Même sérieux et même passion tout à la fois dans la dernière livraison de *Lire au Présent*: il s'agit cette fois-ci d'un dossier-manifeste en faveur des librairies et du métier de libraire. L'éditorial affiche d'emblée la couleur: *pas de librairies, pas de livres.*

Sur un ton direct, ce bulletin aborde

toutes les questions controversées, du livre plus cher en Suisse qu'en France au prix unique, cartellaire, du livre.

Côté chiffres, le dossier rappelle utilement quelques données générales: 70% d'augmentation seulement du prix du livre de poche en trente ans d'existence, alors que la hausse du coût de la vie pour la même période est évaluée à 200%; répartition du prix du livre entre les divers éléments de la chaîne, de l'auteur au libraire; nombre de nouveaux titres «produits» annuellement en France: 13 000, plus 16 000 rééditions, contre 9 000 en Suisse (nouveau et réimpressions confondues).

D'autres chiffres, concernant plus directement la situation romande, sont frappants: le salaire mensuel d'un(e) libraire qualifié(e) oscille entre 2500 et 3000 fr, une librairie moyenne reçoit environ 750 nouveaux titres par mois.

A signaler aussi, une approche originale du livre, son coût/horaire, par rapport à une place de cinéma ou de théâtre: si vous ne dévorez pas les pages, le livre est de loin le plus économique (et vous pouvez le prêter!).

Côté passion, on trouve dans ces colonnes un plaidoyer pour la dimension culturelle du livre, sa valeur d'imagination, de rêve, de bonheur. Une présentation de la librairie comme lieu où l'on vient pour le plaisir, où l'on s'arrête pour feuilleter, où l'on s'attarde pour discuter avec le libraire. ■

Les Librairies du Présent sont à Colombier (Librairie Amherdt); Lausanne (Librairie Basta!); Morges (Librairie de Couvaloup); Neuchâtel (Librairie du Banneret); Genève (Librairie du Boulevard); Rolle (Librairie du Château); Porrentruy (Librairie du Jura); Saint-Imier (Librairie Espace Noir); Carouge (Librairie L'Inédite); Vevey (Librairie La Fontaine); Sion (Librairie La Liseuse); La Chaux-de-Fonds (Librairie La Plume); Saignelégier (Librairie La Vouivre); Yvonand (Librairie Le Pavé); Fleurier (Librairie Soleil d'Encre).

*Lire au Présent* peut être commandé aux Librairies du Présent, 25, bd. du Pont-d'Arve, 1205 Genève. Tél.: 022 28 70 54.

# Devoir de vacances

(*réd*) Comme pour juillet, nous avons passé en revue l'actualité de ce mois d'août, sélectionnant quelques informations qui ont — plus que d'autres — su retenir notre attention.

**1<sup>er</sup> août** — La conseillère nationale lucernoise **Rosemarie Dormann** a perdu son poste de tutrice. Son employeur, l'Office des tutelles des districts de Sursee et de Hochdorf, estime qu'elle ne peut plus consacrer suffisamment de temps à son travail. Rosemarie Dormann avait pourtant officiellement réduit son activité professionnelle et n'était plus employée qu'à 50%. Question: connaissez-vous un homme politique sanctionné pour ce motif?

**9 août** — Selon le Tribunal fédéral, le conjoint concubin survivant peut faire

valoir son droit à une indemnité pour perte de soutien.

**10 août** — Après le retrait de l'offre du financier tessinois **Tettamanti** (14 000 fr par action), l'opération contrôle de la société d'assurances La Suisse touche à sa fin. C'est donc le leader de la branche, **Rentenanstalt**, qui a le dernier mot avec une offre de 12 000 fr par action. Un joli bénéfice en perspective pour les actionnaires puisque le titre était coté 3500 fr à fin 1987.

**11 août** — Annonce de la création prochaine d'une **Fondation suisse pour la**

paix. Présidée par **Alexandre Hay**, ancien président du CICR, elle aura pour tâche de promouvoir et de mieux faire connaître les efforts de la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité, et de coordonner les activités des différentes organisations suisses dans ce domaine.

**15 août** — Commémoration par la Migros du centième anniversaire de la naissance de son fondateur, **Gottlieb Duttweiler**. C'est l'occasion pour les médias de brosser le portrait de cet Helvète hors du commun, épicier de génie et politicien remuant. M-Renouveau, qui regroupe les coopérateurs critiques, se permet cette remarque assassine: si Duttweiler était encore en vie, la direction actuelle aurait à craindre ses foudres; depuis la mort du père, aucune idée nouvelle n'a vu le jour au sein de la puissante coopérative.

**16 août** — Positifs mais modestes. Tels sont les résultats des limitations de vitesse à 80/120 km/h introduites en 1984 pour des raisons de protection de l'environnement. Des résultats qui pourraient être plus significatifs si tous les cantons étaient convaincus de l'importance de ces mesures et en contrôlaient le respect de manière plus sérieuse.

**17 août** — Le Conseil fédéral est à nouveau au travail. Dans sa séance de ce jour il a désigné le chef (la cheffe?) du nouveau bureau de l'égalité créé en avril dernier. Il s'agit de **Claudia Kaufmann**, une juriste de 32 ans, jusqu'à présent responsable des questions féminines à l'Office fédéral de la culture et secrétaire de la Commission fédérale pour les questions féminines. ■

## CONSOMMATION D'ENERGIE

# Objectivité apparente

(*jd*) Par voie d'annonces payantes dans la presse locale, les Service industriels de Genève (SIG) rendent attentif à la hausse continue de la consommation d'électricité: +3,81% entre juillet 1987 et juin 1988. La production locale ne couvre que 38,6% de la demande d'électricité, cela grâce à une année hydrologique particulièrement favorable. Qu'est-ce qui pousse donc les SIG à choisir la voie publicitaire pour informer la population? Une conférence de presse ferait l'affaire — et à moindre coût. Alors, une aide à peine déguisée à la presse locale? Peut-être. Le souci de faire prendre conscience aux consommateurs genevois de la nécessité d'un usage plus modéré de l'électricité? La démarche est alors maladroite et incomplète. De la présentation de données objectives sur la consommation, il est vain d'attendre des changements de comportement. D'ailleurs, les SIG, institution publique, se gardent bien de faire référence à l'esprit d'économie du consommateur et de présenter des propositions concrètes en la matière. A vrai dire, le canton ne donne pas l'exemple:

pas de politique claire en matière énergétique, pas d'objectifs explicites, des interventions ponctuelles, un délégué à l'énergie isolé et sans grands moyens, une législation qui s'est fait attendre des années et dont l'application n'est toujours pas assurée. Bref une absence manifeste de volonté politique de prendre en main le problème énergétique.

Risquons une hypothèse. Dans ce vide politique, les SIG jouent leur propre jeu à l'instar des autres sociétés d'électricité, à savoir développer leur part du marché. Le peuple genevois a ancré dans la Constitution cantonale son refus de l'énergie nucléaire. Les SIG ne peuvent donc plus prôner directement le développement de cette forme d'énergie. Reste alors à insister régulièrement sur la croissance de la demande d'électricité pour que cette évolution apparaisse finalement comme une fatalité aux yeux de l'opinion. Et, à suivre les producteurs-distributeurs d'électricité — refus d'un arrêté fédéral urgent sur les économies d'énergie, refus d'une loi fédérale sur l'économie électrique — cette fatalité s'imposera à coup sûr, comme la né-

cessité de construire de nouvelles centrales nucléaires.

PS. Ce jeu subtil autour de données objectives apparaît en pleine lumière lorsque varie l'objectif visé. Dans un récent communiqué, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) a mis en évidence la progression de la consommation d'électricité des ménages en 1987, supérieure à la moyenne. Les gaspilleurs sont montrés du doigt. Mais lorsque Otto Stich préconise une taxe sur l'énergie, les mêmes milieux patronaux soulignent que l'industrie sera durement touchée puisqu'elle est la principale consommatrice d'électricité. ■

# La bataille des normes

(pi) Après trois bonnes années (10 millions de kilos en 1985, 8 millions en 1986 et 11 millions en 1987) la récolte d'abricots de cet été est catastrophique en Valais: 2 millions de kilos selon les producteurs, 3 à 4 d'après les services cantonaux.

Certains parlent de phénomène cyclique: il serait normal, à la suite de si bonnes récoltes, que les arbres soient moins généreux. Argument réfuté par les producteurs qui ont pour eux des conditions météorologiques excellentes. L'Union des producteurs valaisans se demande d'ailleurs, dans un communiqué, *qui va payer la perte de 5 millions de kilos*, montrant du doigt l'usine d'aluminium de Martigny.

Tenter d'expliquer le phénomène, c'est mettre dans la balance l'expérience, le «senti» des producteurs dans un plateau, le discours scientifique et officiel qui s'en tient aux normes fédérales dans l'autre.

## Fluor en baisse Ozone en hausse

Pour Gérard Vuffray, ingénieur agronome travaillant pour l'Union des producteurs suisses (UPS) et l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, même si la relation entre mauvaise récolte et pollution n'est pas scientifiquement établie, elle existe bel et bien. Sinon, pourquoi serait-ce toujours la même région qui serait touchée, à la même altitude? Certes, les émanations de fluor ont fortement diminué depuis que le Conseil d'Etat, après plusieurs dizaines d'années de pression des producteurs, a édicté des normes et fait effectuer des contrôles. Les rejets ont ainsi passé en dix ans de 6 kg par tonne d'aluminium produite à 0,4 kg aujourd'hui. Mais parallèlement, la quantité d'autres polluants a augmenté. La concentration d'ozone, par exemple, dépasse régulièrement (*«plusieurs centaines d'heures par année»*) selon Luc Genoud, chimiste responsable du laboratoire du service de protection de l'environnement) les 120 microgrammes par mètre cube d'air, norme fédérale qui ne devrait pas être dépassée plus d'une fois par an. Cette situation n'est, hélas,

pas propre au Valais et rares sont les cantons qui arrivent à respecter l'Opair (Ordonnance fédérale sur la protection de l'air). Le problème, pour le chimiste cantonal, c'est qu'*«on ne sait pas très bien que faire avec l'ozone. On ne sait pas quel robinet fermer!»*.

## «Les normes sont respectées!»

Luc Genoud admet que la récolte d'abricots de cette année est *«miserable»*. Il reconnaît également qu'il y a pollution générale, causée aussi bien par les usines que par le trafic ou les ménages (chauffages). Celle-ci est contrôlée par deux laboratoires mobiles et les résultats sont régulièrement publiés dans le *Nouvelliste*, le *Journal de Sierre* et le *Walliser Bote*. Des contrôles sont également effectués à la sortie des usines (émissions) et alentour (immissions). Chacun des trois fabricants d'aluminium (à Chippis, Steg et Martigny) est contrôlé tous les trois ans. Ce printemps, c'était justement le tour de la fabrique octodurienne — celle qui est dans le collimateur des producteurs d'abricots. Eh! bien, pas trace d'une

## «Fermez l'usine!»

Pour Hervé Collomb, producteur à Saxon, la récolte est *«catastrophique»*, avec de fortes variations d'un endroit à l'autre, sur des qualités de terre identiques. Pour lui, le coupable ne fait aucun doute: c'est l'usine de Martigny. *«Le système de mesure est mauvais. On est convaincu que c'est la pollution et on en a raz-le-bol! Il faut que le Conseil d'Etat prenne des décisions ou qu'il fasse boucler l'usine!»*

norme dépassée. Tout au plus, les visites de vergers ont-elles permis de découvrir des brûlures sur les feuilles, peu avant la récolte, dans un rayon très localisé autour de l'usine. Mais rien pour le service de protection de l'environnement durant la période sensible de la floraison. La situation n'est pas la même aux yeux des producteurs qui, d'après leur communiqué, ont *trouvé énormément de brûlures sur les fruits dans la région de Martigny-Vernayaz*.

Il faut dire que l'abricotier se moque des

## Terrain connu

Les producteurs ont déjà connu une situation comparable à celle de cette année: de 1968 à 1972, les récoltes avaient été bonnes (environ 9 millions de kilos en moyenne) à part 1970, à cause d'un gel printanier. Un nouveau gel en 1974 avait réduit la récolte à 1,9 million de kilos. L'année suivante, les conditions climatiques étaient bonnes, mais la récolte ne fut que de 1 million de kilos. Coupable reconnu par le Tribunal fédéral: brûlure au fluor au moment de la floraison. Les pollueurs ont dû indemniser leurs victimes.

normes et que les effets d'une même quantité de polluants, officiellement jugée acceptable, peuvent varier fortement en fonction de la météo. Ainsi, l'absence de pluies pendant un certain temps ou une pluviométrie très faible — comme ce fut le cas ce printemps — favorisent la concentration de substances nocives, à cause de l'absence d'effet de lavage. Gérard Vuffray, dans *Union*, l'organe de l'UPS, accuse également les «pointes»: à certains moments de la production, lorsque la surveillance est moindre (nuits et fins de semaines), ou en cas de panne, l'émission de fluor peut être momentanément très forte. Et les dispositifs de contrôle actuels, qui travaillent sur des périodes relativement courtes (mesures toutes les 8 heures pendant 24 heures), ne sont pas forcément là au bon moment pour déceler ces pollutions de faible durée. La situation a paradoxalement été rendue plus complexe pour les agriculteurs depuis la forte diminution

# Cinquante millions pour douze clubs

(cfp) Nos lecteurs sportifs ont souvent de la peine à comprendre pourquoi ils doivent payer si cher leur place pour assister à un match de football qui ne leur donne pas nécessairement satisfaction. Mais au fait, à combien se monte le chiffre d'affaires d'un club? Quel est le prix des places? Pourquoi augmente-t-il ou baisse-t-il? La lecture de quelques journaux alémaniques fournit des réponses qui nous permettent de comprendre que nous sommes en face d'entreprises classables, pour la Ligue natio-

des émissions de fluor. On disposait en effet jusque là d'un polluant facile à identifier. Certains effets de la pollution subsistent, mais la diffusion des sources et la présence d'autres toxiques aux effets moins connus font qu'il est plus difficile de désigner les coupables avec assurance. Gérard Vuffray relève tout de même que, pour la seule «petite» usine de Martigny, ce sont (...) chaque jour de 450 à 900 kg d'anhydride sulfureux qui sont émis dans l'atmosphère, ainsi que 7 à 8 tonnes de monoxyde de carbone. Et de préciser: «Les installations actuelles peuvent fonctionner encore pendant une quarantaine d'années. Il faudra assainir avant.»

## La pollution existe même en Valais

Pour agir, une large prise de conscience politique est nécessaire. Car il n'y a pas si longtemps, la pollution n'existait officiellement pas en Valais, question de ne pas nuire à l'image de marque touristique du canton. Un pas a été fait avec la brochure *Options cantonales en matière de protection de l'environnement* parue ce printemps (voir DP 901) et qui, à défaut de propositions concrètes, a au moins le mérite de reconnaître que le problème existe. L'agriculture y est d'ailleurs aussi désignée, du bout des lèvres, comme une des sources de pollution à cause de l'emploi massif et répété de produits phytosanitaires... ■

nale A (douze clubs), dans la catégorie des entreprises moyennes. Les clubs des autres catégories sont soit des entreprises moyennes, soit des petites entreprises, en bref des PME.

## Les budgets

Une double page de la *SonntagsZeitung* (17.7) indique le budget de la saison des douze clubs de la Ligue A. Seul celui du FC Lugano manque et celui du FC Sion est indiqué comme approximatif, mais *Blick* (5.8) a confirmé le chiffre, en l'élevant légèrement.

Le club ayant le plus fort budget est le Servette FC (6 millions). Les plus modestes sont le FC Wettingen et l'AV Bellinzona (chacun 2 millions). En faisant l'addition des sommes publiées, tenant compte des chiffres de *Blick* pour Sion, on arrive à un total supérieur à 42 millions pour onze clubs. Le budget de Lugano n'étant certainement pas inférieur à celui de Bellinzona et sachant que certaines caisses sont alimentées par des prestations non comptabilisées de mécènes, nous arrivons sans peine à un total proche de cinquante millions pour une saison de LNA.

Qui fournit ces fonds?

## Les spectateurs

Le magazine *Schweizer Woche* a donné des indications sur les stades et les prix d'entrée. Alors que l'AC Bellinzona ne peut offrir que 2625 places, dont 750 couvertes, Lausanne-Sports et Grasshopper-Club en offrent chacun près de 40 000. BSC Young Boys approche même le chiffre de 60 000. Pourtant, le prix des places, sauf à Berne, varie peu en fonction de l'offre.

Places de tribunes les plus chères: 30 fr (6 clubs, dont depuis peu Sion). Au Hardturm, où Grasshopper a réduit les prix pour attirer les spectateurs, cette somme permet de bénéficier d'une loge. Les tribunes les moins chères sont à Berne (YB): 22 fr, et partiellement à Lausanne (20 et 25 fr). Les places debout coûtent de 15 fr (Sion) à 10 fr

(7 clubs). Des réductions de prix sont parfois accordées aux jeunes, aux personnes âgées et à diverses catégories socio-professionnelles.

## Les maillots

Nous ne disposons que de six données. Pour Sion, c'est clair. M. André Luisier (*Nouvelliste*), qui couvre un tiers des frais du club, a des maillots portant la publicité de son journal. Dans les autres cas, le produit de la publicité sur maillots rapporte entre 500 000 fr (Grasshopper) et 180 000 fr (FC Saint-Gall). A remarquer le fait amusant qu'un match entre Aarau et Lucerne fait s'opposer des maillots de deux publicités du groupe de communication Ringier (Ringier-Aarau, *Luzerner neueste Nachrichten*-Lucerne). Bien des questions ne sont pas résolues au moment de conclure, mais le fait est que le sport n'a pas seulement un aspect ludique. Ses aspects économiques restent souvent dans l'ombre — sauf au moment des transferts — comme si beaucoup avaient peur de devoir avouer que tout se paie, même le jeu lorsqu'il devient spectacle. ■

## EN BREF

Les Lucernois n'ont pas de pétrole, mais le directeur de l'office du tourisme a des idées. On connaît déjà l'histoire des mariages spectacles proposés aux Japonais. On connaît moins les arrangements offerts aux Koweïtiens qui leur assurent qu'ils auront de la pluie pendant leur séjour d'au moins une semaine à Lucerne.

Un hebdomadaire d'Obwald présentait récemment Walter Reinhard à ses lecteurs. C'est le plus vieux prêtre du demi-canton. Il y a bien longtemps, à Paris, il a été vicaire d'une paroisse en même temps que celui qui est devenu Mgr Lefebvre.

Une des croisières sur le Léman prévoit, à l'arrêt de Thonon, un pot d'accueil baptisé «John Périer», en souvenir d'un Suisse qui tenta de rallier le Chablais à la cause helvétique lors du rattachement de la Savoie à la France.

# Intégrisme et prophétie

«Voter socialiste, c'est voter contre Dieu. Le programme socialiste fait frissonner l'âme des enfants. Le péché étendra partout son emprise...»

C'est Mgr Lefebvre qui parle, que je traduis d'après *The Guardian* du 26 juin 1988.

«Peut-être pouvons-nous être étonnés à l'idée que le plus grand diocèse de France soit conduit par un homme qui n'est pas vraiment d'origine française.»

(Allusion au cardinal de Paris, d'origine juive...)

«Au moment où un homme se lève pour sauver son pays du communisme et restaurer l'ordre chrétien, tout est fait pour

le discréditer. Il n'est pas de pays où l'on puisse vivre plus librement qu'au Chili.»

«Les autorités de l'Eglise et le clergé souffrent du Sida. Ils sont sans défense contre l'erreur et cela les conduit à tout accepter: les homosexuels, les prostituées et les personnes divorcées.»

Voilà qui devrait mettre un point final à la discussion. Et pourtant...: d'une part, je lis dans le beau livre de Raymond Farquet, *Le Voyage amoureux* (l'Aire 1987) que le curé de Bovernier est en même temps curé de Trient — vu la pénurie ecclésiastique... Il se pourrait donc que tel ou tel fidèle préfère un curé

d'Ecône à pas de curé du tout. D'autre part, je vois une photo montrant des motocyclistes pénétrant dans la cathédrale de Fribourg (?) sur leur engin — quant à moi, je n'ai rien contre les motocyclistes, ayant été le premier, je crois, dans les années 50, à assurer la *directissima* Froideville — Montpreveyres, à travers les bois du Jorat! Mais il se pourrait de nouveau que tel ou tel fidèle conclue, de manière un peu hâtive, que... et que... Et dire qu'un malheureux collégien, qui s'était avisé de tenir quelques propos incongrus dans la cathédrale de Lausanne, s'était vu punir de trois mois de suspension, certains enseignants déplorant la relative mansuétude de la sanction, cependant que d'autres bons esprits, et M. de Rougemont parmi eux, voyaient dans l'intéressé un prophète des temps nouveaux! ■

## MONTAGNE

# Féminines passions

(pi) Le Club alpin suisse (CAS) fête cette année son 125<sup>e</sup> anniversaire et présente une exposition intitulée «125 ans d'alpinisme». Historique, cartes, maquettes et anecdotes ont d'autant mieux su retenir mon attention que j'ai eu la chance de profiter des commentaires de trois dames âgées. Chaque photo, chaque nom, remémorait un souvenir qu'elles discutaient avant d'en admettre l'authenticité. Emues, les trois visiteuses, en évoquant la place des femmes dans la montagne. Ainsi jusqu'en 1979, le CAS était exclusivement réservé aux hommes, qui s'opposaient farouchement à l'admission de leurs compagnes. Ce n'est que lors de l'assemblée générale du 29 novembre 1978, par 310 voix contre 108, que la section des Diablerets autorisa les femmes à devenir membres du club. Mais les chevronnées d'alpinisme n'avaient pas attendu l'autorisation de ces messieurs pour se livrer à la conquête des sommets, ni pour se regrouper au sein du Club suisse des femmes alpinistes (CSFA), dont la section lausannoise fusionna avec le CAS en 1979. Des travaux de deux des membres du CSFA sont d'ailleurs exposés, qui ne nous font pas regretter ces féminines passions: les œuvres de l'aquarelliste Clara Durgnat-Junod, qui obtint le

25 juillet 1941 un laissez-passer valable pour la durée des mois de juillet et août 1941, *sauf révocation anticipée en cas de nécessité militaire*, afin qu'elle puisse prendre des photos et exercer son art dans la région frontalière du Bas-Valais. Le laissez-passer sera renouvelé l'année suivante. L'artiste était parfois obligée d'emporter de l'eau chaude dans un thermos, les blocs de glace qu'elle trouvait en altitude ne lui permettant pas de diluer sa peinture. Une autre femme alpiniste présente à l'Ancien-Evêché est la photographe Kinette Hurni-Bourgeois qui a commencé à saisir les paysages de montagne dans les années 40. Ses travaux ont été fréquemment publiés et utilisés, y compris par ces messieurs du CAS...

Le même musée nous propose simultanément une autre exposition: «E. Viollet-le-Duc et le massif du Mont-Blanc». A la fois architecte, géomorphologue, cartographe et dessinateur, Viollet-le-Duc (1814-1879) nous laisse un reportage poignant et une vision parfois bucolique (les paysages depuis son chalet) parfois dramatique (les avalanches, les passages encaissés) de la montagne au siècle passé. Plus techniques, mais œuvres d'art aussi, les cartes que le profane contemple plus

qu'il ne les lit. Magnifique celle du Mont-Blanc, reprise pour l'affiche, qui ne couvre pas une surface rectangulaire, mais se limite aux contours des montagnes constituant le massif. Il s'en dégage une forme, des couleurs, des jeux d'ombre, qui en font un véritable tableau. ■

Musée historique de l'Ancien-Evêché, Place de la Cathédrale, Lausanne. Jusqu'au 18 septembre, entrée libre.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Françoise Gavillet (fg)

Jacques Guyaz, Yvette Jaggi

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Chèque en blanc pour le FMI ?

La crise de l'endettement international, tout spécialement en Afrique, le continent le plus pauvre, s'aggrave. La dette africaine a augmenté de 14% en 1987 et a atteint 213 mia de dollars; les pays africains lui ont consacré, en 1987, 37% de leurs maigres recettes d'exportation. Sur 25 pays à faible revenu, jugés «asphyxiés par la dette» par la Banque mondiale, vingt-deux se trouvent en Afrique. Globalement, les apports financiers nets stagnent, mais, comble de l'absurde, le continent noir, en 1987, a opéré des remboursements nets au Fonds monétaire international (FMI) pour 894 millions de dollars.

Dans ce contexte troublé, de nombreux pays africains poursuivent avec ténacité des politiques de redressement et d'ajustement. Les rééchelonnements de dettes sont fréquents et des remises de dettes se présentent.

## Un nouveau ballon d'oxygène

Pressé par la communauté internationale, le FMI, mi-gendarme, mi-pompier de l'ordre financier mondial, a ficelé un nouveau paquet de 11,6 mia de francs en vue de soutenir les pays les plus pauvres et les plus endettés (une soixantaine, la plupart en Afrique), à des conditions de faveur. Plus d'une vingtaine de pays riches se sont déjà engagés pour une somme d'environ 10,4 mia de francs.

## Le dilemme suisse

La Suisse, non membre du FMI, mais pays bénéficiant d'une balance extérieure excédentaire, s'est vu priée de passer aussi à la caisse. Le Conseil fédéral a signé ce printemps un accord avec le FMI prévoyant une contribution de 386 mio de

francs, soumise maintenant à l'acceptation du Parlement.

Même si cette contribution de 380 mio n'est pas prélevée sur le budget de coopération, le dilemme de politique financière et de politique de développement ne peut être occulté. D'un côté, la Suisse n'est pas membre du FMI et l'on sait que les programmes d'ajustement structurel mis en place dans de nombreux pays africains par cette institution font l'objet de critiques justifiées (inattention aux plus pauvres, accent trop marqué sur les équilibres extérieurs); de l'autre côté, un nouvel apport massif d'argent frais est indispensable, dans les conditions actuelles, si les ajustements en cours veulent avoir quelque chance de succès. Enfin, s'agissant de la contribution suisse, la Loi fédérale sur la coopération au développement, fait obligation de donner la priorité aux pays, régions et populations les plus pauvres.

## La voie multilatérale incontournable

Qu'on le veuille ou non, seule la communauté internationale, avec le FMI comme interlocuteur, peut jouer un rôle de catalyseur adapté aux dimensions du problème. Tout effort bilatéral — accord à deux, entre la Suisse et un pays endetté — est dérisoire s'il ne se situe pas dans un contexte-concept global, multilatéral, impliquant les nations concernées.

Dans l'accord signé en avril avec le FMI, la Suisse a obtenu de «pouvoir suivre le développement des opérations» et d'«exprimer ses vues à ce sujet» avec la tenue d'une réunion commune «au moins deux fois par an». Une telle formule si vague revient en fait à signer un chèque en blanc au FMI!

Le principe d'une participation de la

Suisse à cette «facilité d'ajustement structurel renforcée» (FASR... c'est son nom!) ne peut être accepté que s'il est assorti d'un droit de regard et de co-décision. Le modèle existe et se pratique, à satisfaction du Conseil fédéral, depuis des années avec l'IDA, une filiale de la Banque mondiale: la Suisse soutient, selon ses choix, des programmes d'aide de l'IDA, donc multilatéraux, dans des pays précis qu'elle connaît et où elle peut assurer un suivi sérieux, en vérifiant entre autres la compatibilité avec la Loi sur la coopération.

Cette procédure pourrait être reprise avec le FMI, puisque la plupart des quelque 60 pays pauvres bénéficiaires de la FASR sont des pays où se concentre la coopération suisse: connaissances et compétences sont donc disponibles pour discuter, infléchir, cas par cas, les choix de la FASR dans le sens d'un ajustement «à visage humain», selon l'exigence formulée par l'Unicef.

## Mode d'emploi à préciser

Le Parlement serait ainsi bien inspiré de renvoyer cette contribution destinée au FMI au Conseil fédéral avec la prière d'en préciser le mode d'emploi. Cette procédure éviterait de valider le chèque en blanc signé avec le FMI. Elle éviterait aussi un autre écueil — le piège puriste de ceux qui refusent par principe toute collaboration de la Suisse avec le FMI. Comme s'ils refusaient de voir que le bilatéralisme — qu'implicitement ils prônent — est l'arme favorite des grandes puissances envers les pays pauvres. Dans le cas du «Sonderfall» suisse, prôner systématiquement l'action bilatérale revient à un aveu d'impuissance ou à un repli de hérisson.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid — Action de Carême — Pain pour le prochain — Helvetas.

# Mémoires ouvrières

(cfp) Deux femmes et vingt hommes ont parlé ouvertement de leur passé ouvrier à Jean-Pierre Ghelfi, qui les interrogeait l'an passé à l'occasion du jubilé de la première convention de travail de l'industrie horlogère. L'essentiel des réponses a fait l'objet d'une brochure que l'on peut lire de différentes manières. Une lecture linéaire, témoignage après témoignage, présente vingt-deux destins. Un essai de synthèse, à la manière d'un puzzle que l'on recompose, fait revivre la réalité du sort de la classe ouvrière d'il y a un peu plus de cinquante ans dans la région jurassienne. Cette lecture en profondeur aide à mieux comprendre la crainte de l'avenir qu'éprouvent tant de travailleurs qui se souviennent des privations subies par leurs parents et par eux-mêmes et qui, s'ils y ont partiellement échappé, préfèrent s'attacher au présent qu'ils connaissent plutôt que courir des risques imprévus.

«Le bon vieux temps» des nostalgiques, c'était le chômage, les changements de domicile et même l'exil pour trouver du travail; c'était le déplacement pour les jeunes vers les chantiers du Grimsel ou les fenaisons en Thurgovie. Dans les usines, c'était souvent la chasse aux syndiqués, la crainte des mouchards, les listes noires des patrons.

## Voter sans écarts

La brochure mentionne des grèves en 1923, 1929, 1935, 1936 et 1937. Il y a eu aussi des débrayages. La marche sur Courtelary, en 1934, des chômeurs et des ouvriers du Vallon de Saint-Imier pour obtenir des conditions d'existence plus décentes n'est pas oubliée. Comme le dit René Courvoisier: «*Pour organiser la marche... il n'y a pas eu tant de discussions; on était mûr*».

Sur le plan politique, il était difficile de voter selon son choix. Les exemples sont fournis d'ouvriers licenciés parce que le patron, candidat au Grand Conseil, n'a pas été élu. Et ce témoignage: «*Dans les années vingt, trente, c'était les patrons qui dirigeaient les votes. Les ouvriers devaient aller voter avec les contremaîtres. Ils leur donnaient leur*

*bulletin de vote sur la porte, et il ne s'agissait pas que l'ouvrier mette la main dans sa poche pour changer de bulletin, sinon le lendemain il était vidé*». Ou encore, en Ajoie: «*Les rouges, c'étaient les radicaux; les noirs, les conservateurs. Les socialistes, c'étaient les extrémistes, les communistes, les sans-Dieu!*».

Mais il y a des petites revanches. Les chômeurs, déplacés en Thurgovie pour les fenaisons, forment un cortège en arrivant à Frauenfeld et chantent l'Internationale en défilant.

En va-t-il différemment maintenant? Probablement, selon les onze témoignages publiés à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai de cette année dans le journal du Mouve-

ment populaire des familles, *Le Monde du Travail*. Mais plusieurs des auteurs n'exercent pas le métier qu'ils auraient désiré, plusieurs ont changé de profession, certains ont subi le chômage et changé d'emploi, ce qui leur vaut une importante perte de salaire. Ils aiment leur métier, mais cela ne suffit pas toujours pour le rendre gratifiant. La condition des travailleurs n'est plus ce qu'elle était aux temps évoqués par les retraités interrogés par la FTMH, mais elle ne correspond pas encore à la qualité de vie à laquelle chacun aspire.

Et une dernière question: y a-t-il encore des entreprises ou des professions où le travailleur fournit les outils, comme c'était le cas pour plusieurs horlogers interrogés par Jean-Pierre Ghelfi? ■

*Témoignages d'ouvriers*, FTMH, 3000 Berne 15. *Le Monde du Travail*, 2300 La Chaux-de-Fonds.

## COURSE D'OBSTACLES

# Naturalisation vaudoise

(ag) Chose connue, l'obtention de la nationalité suisse est une course d'obstacles. Rien à voir avec une procédure naturelle: demande de l'intéressé et contrôle, simplifié, que rien ne s'oppose, toutes conditions remplies, à cette demande.

Certes, les trois instances de décision, commune de bourgeoisie, canton — qui interviennent aussi bien au niveau de l'exécutif que du législatif — et Office fédéral de la police, représentent autant d'étapes d'endurance.

Le Conseil d'Etat vaudois innove en présentant une simplification de procédure. Mais on reste déçu par la timidité des propositions, quand bien même elles marquent un progrès. L'excuse donnée est la prochaine modification de la loi fédérale sur la nationalité. Mais l'Etat n'a pas osé (voulu) non plus bousculer les communes; tout au plus, il corrige leurs «exagérations». Enfin, il se montre respectueux des droits de la commission des naturalisations du Grand Conseil qui entend chaque candidat, en se prenant fort au sérieux.

Les simplifications seront donc les suivantes. Le candidat ne dépose plus

qu'une demande, dans la commune de domicile en principe. Elle entraîne automatiquement les demandes auprès des autres instances, alors qu'elles doivent être déposées séparément dans le droit actuel.

Les jeunes candidats (de 16 à 25 ans) ayant suivi toute leur scolarité dans le canton ne feraient plus l'objet d'une enquête de police, fort longue. Un rapport de l'autorité communale suffira. Et la commission du Grand Conseil pourra, après examen du dossier, les dispenser d'une audition. C'est tout.

On aurait imaginé par exemple que le dossier des jeunes nés, élevés, scolarisés dans le canton soit, à la fin de la scolarité obligatoire, instruit automatiquement sans audition, si bien que le jeune serait placé devant un choix simple: déposer ou non une demande formelle, qui serait de droit accordée (les motifs de refus ne pouvant être que rigoureusement limités et justifiés). Cette procédure devrait être gratuite.

L'accord entre différents courants de la sensibilité vaudoise était si évident pour une réforme hardie que l'absence d'audace déçoit. ■